

Phytolice et réunions techniques organisées par l'IRBAB en région wallonne

Les conférences organisées par l'IRBAB en région wallonne seront prises en compte* dans le cadre des **formations continues** obligatoires que doivent suivre tous les détenteurs d'une phytolice.

Les conférences organisées en Wallonie comprennent une séance par jour et par lieu, sauf à Nivelles et à Kain, où nous avons prévu deux sessions, en raison du nombre élevé des participants. Vous devez donc choisir de suivre la session du matin ou de l'après-midi. Ces sessions sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

11/01	Eghezée	à 13h30
16/01	Nivelles (2 sessions)	à 9h00; ou
		à 14h00
17/01	Kain (2 sessions)	à 9h00; ou
		à 14h00
18/01	Wareme	à 13h30
21/01	Ciney	à 13h30

*sous réserve d'acceptation par les autorités compétentes

Formation continue ?

Chaque titulaire de phytolice doit assister à un certain nombre d'activités de formation pendant la durée de validité de sa licence. Ces activités de formation relèvent de la compétence des Régions. Cette obligation a pour objectif d'accroître les connaissances en matière de protection phytosanitaire et d'informer les titulaires au sujet des nouvelles technologies ou des améliorations apportées aux technologies existantes. Conférences, visites de terrain, journées d'étude, projets de démonstration, ... font partie de l'offre.

Combien d'activités de formation dois-je suivre ?

Le nombre d'activités de formation que vous devez suivre dépend de la licence que vous avez.

Chaque titulaire peut, pendant la durée de validité de sa licence, déterminer lui-même quand et où il participera à une activité de formation.

	Nombre minimum d'activités à suivre
NP 'Distribution/Conseil de produits à usage non professionnel'	2
P1 'Assistant usage professionnel'	3
P2 'Usage professionnel'	4
P3 'Distribution/Conseil'	6
Ps 'Usage professionnel spécifique'	2

Inscription ?

Les personnes qui souhaitent participer aux réunions techniques de l'IRBAB **ne doivent pas s'inscrire**.

Le détenteur d'une phytolice devra se présenter, **muni de sa carte d'identité et du numéro de phytolice**, à l'entrée de la salle. La carte d'identité de chaque participant sera lue électroniquement afin de transmettre vos données personnelles au SPF qui enregistrera à son tour votre participation à la réunion dans sa base de données.

Informations complémentaires :

Toutes les informations liées à l'obtention d'une phytolice (examen, formation initiale, ...) et aux conditions de maintien de la phytolice (formation continue, ...) se trouvent sur le site Internet du fytoweb

<http://fytoweb.be/fr/phytolice>